

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Je vous remercie d'avoir accepté cette nouvelle interpellation du Conseil Communal dans le cadre du permis d'urbanisme du projet immobilier « Les Fèchères ».

Voici un bref rappel des faits :

- *Du 16 août au 15 septembre 2023 s'est tenue l'enquête publique quant à la délivrance du permis d'urbanisme du projet des Fèchères. Durant cette enquête, la Commune a reçu pas moins de 320 lettres de réclamation quant au projet, ce qui constitue un record. La majorité de ces lettres citoyennes exprimait **une demande d'abandon total du projet** .*
- *Suite à cette mobilisation citoyenne, une réunion de concertation s'est tenue le 06 octobre 2023. Néanmoins, cette réunion n'a pas permis de concilier les points de vue, trop opposés, entre le promoteur et les représentants des citoyens. Ces derniers se sont également étonnés de l'absence, lors de cette réunion, des administrations « extérieures » (Inasep, SPW Mobilité, Fonctionnaire délégué, ...) concernées au premier plan par l'ampleur du projet et les impacts négatifs que ce dernier produira.*
- *En clôture de cette réunion de concertation, l'Autorité Communale a précisé que la Commune était dans l'attente des divers avis sollicités auprès des administrations, que cela prenait du temps et que la décision du Conseil Communal quant aux voiries n'aurait lieu qu'une fois tous les avis récoltés et analysés. Au vu de l'ampleur du dossier, l'Autorité Communale prévoyait la tenue du vote en novembre 2023, voire décembre 2023, mais il n'a pas encore eu lieu.*

Entre-temps, le Collectif « Non aux 100 maisons à Mont » a introduit une pétition auprès du Parlement de Wallonie, ayant pour objectif que les représentants des citoyens soient auditionnés par le Parlement. Pour ce faire, la pétition devait récolter un minimum de 1.000 signatures. Au moment de la rédaction de cette interpellation (le 13 janvier 2024), la pétition a récolté l'appui d'environ 1.400 citoyens et figurera donc parmi les pétitions les plus signées sur le site du Parlement de Wallonie.

Au vu de ces différents éléments, j'en viens maintenant au cœur de cette interpellation citoyenne, à savoir le contenu de l'information reçue par les Conseillers Communaux devant prendre position sur le projet d'ouverture de voiries. Pour cela, je vous soumetts les questions suivantes :

1. *Quel a été le résultat des négociations avec le promoteur à la demande de la Commune? En cas d'abandon de la partie « basse » du projet par le promoteur, ce dernier ne voudra-t-il pas assurer sa rentabilité en construisant plus de logements que prévus sur la partie « haute » ? Cela ne modifierait-il pas radicalement la teneur du projet pour lequel le permis est sollicité ? Les avis extérieurs seraient-ils encore valables ? Qu'en sera-t-il par exemple de la sécurité des futurs habitants, la partie basse étant l'unique voie secondaire pour les services de secours ?*
2. *Quels avis extérieurs la Commune a-t-elle déjà reçus ? Pourriez-vous nous fournir ces avis au titre du droit d'accès à l'information environnementale consacré dans le code de l'environnement ? Les informations ont-elles bien été communiquées à l'ensemble des Conseillers Communaux ?*

3. *Quelles sont les administrations sollicitées n'ayant pas encore répondu à ce jour ?*
4. *Qu'en est-il de l'avis de l'Inasep ? La Commune se base-t-elle uniquement sur l'avis préalable reçu par le promoteur sur la capacité de la station d'épuration d'absorber le projet, mais qui ne concerne nullement la capacité du réseau d'égouttage de la rue du Fraichaux et du village en général ?*
5. *Avez-vous signalé aux membres du Conseil que la voirie projetée pour la partie haute du projet est incompatible avec l'espace réellement disponible ?*
6. *Quelle est la date envisagée pour le vote du Conseil Communal concernant le projet d'ouverture de voiries ?*

Ces questions expriment la crainte des riverains selon laquelle les conseillers communaux ne disposeraient à l'heure actuelle que d'une information parcellaire. Or, la décision prise sera lourde de conséquences et impactera la Commune pendant de nombreuses années.

Je vous remercie une fois encore de la bonne attention accordée à cette interpellation et des réponses que vous voudrez bien y apporter.

